14232/25

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 05 novembre 2025 Enregistré à la Présidence du Sénat le 05 novembre 2025

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre représentants des États membres en tant que membres titulaires du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes